



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Du Marsan

COMITE SOCIAL TERRITORIAL N° 2025-01

SEANCE PLENIERE DU 10.03.2025

Ordre du jour :

- 1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 03.12.2024**
- 2. Mandat au CDG 40 pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé**
- 3. Mise à jour des lignes directrices de gestion**
- 4. Avancement de grade 2025**
- 5. Demandes des représentants du personnel**

Le 10 mars 2025, à 09h30, les membres du Comité Social Territorial se sont réunis au siège du S.I.C.T.O.M. du Marsan à Saint Perdon.

Etaient présents avec voix délibérative :

- En qualité de représentants des élus titulaires :
 - Monsieur Jean-Paul ALYRE
 - Monsieur Jean-Louis DEJEAN
 - Madame Evelyne LALANNE

- En qualité de représentants du personnel titulaires :
 - Monsieur Sébastien HENNOTE CFDT-Interco
 - Monsieur Philippe COURREGES CFDT-Interco
 - Monsieur Hassan MKHIKH CFDT-Interco
 - Madame Jessica LAFARGUE CFDT-Interco

- Autres participants :
 - Madame Julie MORANT Directrice

Absents :

- En qualité de représentants des élus :
 - Monsieur Jean-Marie ESQUIE
 - Madame Catherine DUPOUY
 - Monsieur Yves ARRESTAT
 - Monsieur Philippe LATRY
 - Monsieur Daniel CARDONNE

- En qualité de représentants du personnel :
 - Monsieur Franck DEHEZ
 - Monsieur Jean-Michel LABORDE
 - Monsieur David DUDON

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Jean-Paul ALYRE, Président du SICTOM du Marsan, accueille les membres présents.

I) Adoption du Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024 Annexe 1

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir adopter le procès-verbal de la réunion du 03.12.2024.

II) Mandat au CDG40 pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

La réforme de la protection sociale complémentaire initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, rend la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque santé de leurs agents obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026, avec un montant minimum de 15€ brut mensuel (selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Aux termes de l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, les centres de gestion ont l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de gestion des Landes a décidé de lancer en 2025 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé.

Les représentants du personnel émettent un avis favorable pour donner mandat au CDG 40 pour lancer une consultation ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé.

III) Mise à jour des lignes directrices de gestion Annexe 2

Les lignes directrices de gestion (LDG) constituent l'une des innovations de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Chaque administration doit édicter ses propres LDG, qui vont déterminer sa stratégie pluriannuelle des ressources humaines et fixer les orientations générales en matière de ressources humaines. Les LDG du SICTOM du Marsan sont effectives depuis le 2 février 2021 pour une durée de 4 ans. Il convient donc de les réactualiser. Les nouvelles lignes directrices de gestion sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

IV) Avancement de grade Annexe 3

Avis favorable à l'unanimité.

V) Demande des représentants du personnel

Les représentants du personnel souhaitent que les horaires en déchèteries soient étudiés. Les élus présents donnent leur accord et souhaitent qu'un groupe de travail soit créé.

Le Président lève la séance à 10h15

Le Président de la séance
Jean-Paul ALYRE



La Secrétaire
Jessica LAFARGUE

A handwritten signature, likely of Jessica Lafargue, is written over a faint, tilted rectangular stamp.